

fique. Les chasseurs de cette région aimeraient que l'ouverture de la chasse soit fixée au 1er janvier si possible, et ils désireraient en particulier que la chasse soit permise pendant le mois de février. On ne trouve pas la bernache, petite oie sauvage, dans l'intérieur du pays, mais elle vit sur les côtes orientales et occidentales. Les chasseurs qui s'intéressent à la bernache aimeraient que la période s'étende du 15 novembre au 31 janvier et que la chasse au canard soit ouverte du 15 novembre au 31 janvier.

Je désire signaler en outre que ces oiseaux naissent au Canada tout comme le saumon sockeye que l'honorable député de Comox-Alberni connaît bien. Ils émigrent aux Etats-Unis et c'est dans ce pays que le plus grand nombre est abattu. J'estime que nous devons faire en sorte d'avoir notre part raisonnable de ce gibier.

M. KINLEY: En ce qui concerne le traité relatif aux oiseaux migrateurs et à la protection du gibier à plume, puis-je dire qu'on a l'impression sur le littoral de l'Atlantique que la saison de chasse au canard est trop précoce. En septembre les oiseaux n'ont que leurs premières plumes et ne conviennent pas autant pour la table que plus tard. Nos pêcheurs aimeraient que la saison fût prolongée. J'ai discuté la question avec les fonctionnaires du département et ils conviennent qu'elle devrait être retardée. J'espère qu'elle le sera dans un avenir prochain.

Deux catégories de gens s'intéressent au gibier à plume: les chasseurs et les pêcheurs. Les chasseurs s'y intéressent pour l'agrément de ce sport et les pêcheurs pour la nourriture qu'il leur procure. Je suis d'avis qu'on devrait d'abord tenir compte des intérêts des pêcheurs de l'Atlantique, parce que ces oiseaux entrent pour une bonne part dans leur approvisionnement. Les canards qu'ils peuvent tuer à l'époque de la Noël ont pour eux une plus grande valeur que ceux qu'ils abattent plus tôt.

Depuis une couple d'années, la Gendarmerie emploie, dans la Nouvelle-Ecosse, des mouchards qui circulent parmi les pêcheurs. Quand un pêcheur, ne sachant pas que la saison était close, ou peut-être la veille de son ouverture, abat un canard pour s'en nourrir, le mouchard fait rapport à la police qui le traduit en justice et requiert contre lui une forte amende. Une amende quelque peu élevée ruine le pêcheur, car, incapable de l'acquitter, il lui faut aller en prison. Il a peut-être une famille à qui il tente de procurer des vivres, mais, s'il tue un canard, on lui fait des misères.

Certes, je veux que l'on applique la loi, et je crois que les pêcheurs veulent l'observer; [L'hon. M. Tolmie.]

mais on nous dit que la lettre de la loi tue, mais l'esprit fait vivre. Quoi qu'il en soit, j'estime que l'emploi de mouchards, en plus de la police, pour surveiller nos pêcheurs constitue une application exagérée de la loi.

M. HOWDEN: Je voudrais compléter les remarques que vient de faire l'honorable préopinant (M. Kinley) au sujet de la saison de chasse au canard. Je ne suis pas au courant de la chasse au canard en Nouvelle-Ecosse, mais je sais qu'au Manitoba, la saison s'ouvre le 20 septembre. A cette époque, les canards ont encore leurs plumes naissantes et la plupart ne sont pas encore complètement développés. Je crois qu'en retardant l'ouverture de la saison d'une quinzaine l'on contribuerait largement à la protection du gibier et que cela permettrait aussi d'avoir des sujets bien mieux venus.

La poule des Prairies n'est pas un oiseau migrateur, mais je crois que c'est le meilleur gibier à plume du Canada, sinon de l'Amérique du Nord. A maintes reprises, il a fallu en défendre la chasse dans le Manitoba pendant plusieurs années. Peut-être le sujet ne se rapporte-t-il pas au crédit en discussion, mais j'ai cru qu'il valait la peine d'être signalé. Faute de ressources, la province n'a pas pu, ces dernières années, avoir suffisamment de gardes-chasse pour protéger le gibier. Je comprends que parfois un cultivateur puisse considérer qu'il a le droit de tuer un peu de gibier en temps prohibé, et avec raison probablement, mais c'est une toute autre affaire quand il s'agit de gens de Winnipeg partant en expédition de chasse, quand la chasse est interdite. On détruit des centaines d'oiseaux à moitié développés; aussi je crois que l'on devrait sévir. J'ai chassé pendant bien des années et je préférerais ne jamais plus tuer une poule des Prairies plutôt que de voir disparaître ce gibier. Ce sont de merveilleux oiseaux, mais, à l'heure actuelle, ils sont menacés de disparaître complètement dans notre région.

Le très hon. M. BENNETT: C'est réglementé par les provinces.

M. HOWDEN: Je sais que c'est du ressort de la province, mais il semble que la province du Manitoba soit incapable d'avoir suffisamment de gardes-chasse pour protéger le gibier. Le gouvernement fédéral pourrait peut-être venir à notre aide.

M. POTTIER: A venir jusqu'à l'an dernier, la saison de chasse dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse durait du 1er octobre au 15 janvier. L'an dernier, on l'a restreinte aux mois d'octobre et de novembre. Nous avons deux sortes d'oiseaux dans cette partie de notre province, les oiseaux indigènes et les oiseaux migrateurs. Ils n'atteignent pas les côtes avant